



Communiqué de Presse de la Ligue des Droits de l'Homme – section de PERTUIS (84)

le 8 février 2019

La section Ligue des Droits de l'Homme de Pertuis condamne les mesures d'intimidation des autorités à l'encontre des "Gilets Jaunes" de Pertuis.

Nous observons avec attention depuis plusieurs mois les manifestations de "Gilets Jaunes" à Pertuis ou aux alentours, et partout en France.

Il s'agit à l'origine de manifestations plus ou moins spontanées ou plus ou moins organisées de citoyens qui se sont rassemblés avec l'intention d'attirer l'attention sur les conditions de vie difficiles d'une partie importante de la population.

Le mouvement a évolué; il permet de susciter des débats dans la population et de faire émerger des propositions politiques quelquefois novatrices.

Même si ce mouvement et les manifestations qu'il génère ne suivent pas les formes habituelles des manifestations populaires ou les prescriptions légales, nul ne peut contester l'ambition majoritaire des participants à contribuer à l'intérêt général. Et, localement, chacun a pu remarquer lors des manifestations des "Gilets Jaunes" du Sud Lubéron, l'absence de violence et le respect apporté aux biens et aux personnes.

La section de la Ligue des Droits de l'Homme de Pertuis, sans être partie prenante du mouvement des "Gilets Jaunes", constate son apport au débat démocratique, même si c'est dans des formes nouvelles.

Nous condamnons donc toute tentative de restreindre la liberté d'expression. Nous rappelons quelques articles extraits de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 :

Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20 -1 : Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

Article 21 -1 : Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Dans ce contexte, la convocation par la gendarmerie de Pertuis d'une figure émergente des "Gilets Jaunes" au motif qu'il aurait appelé à participer à une manifestation sans en faire la déclaration préalable en préfecture, nous paraît être une manœuvre d'intimidation visant directement à empêcher cette expression populaire et à empêcher ce mouvement de continuer à faire des propositions qui n'ont pas l'agrément du gouvernement.

Nous la condamnons fermement.

+++++

Pour toute information complémentaire merci de contacter Rémi PATRON président de la section LDH-Pertuis au 07 70 48 99 03